

## L'EQUIPE MUNICIPALE VOUS INFORME !

Mesdames, Messieurs,

Cette période estivale à défaut d'une météo clémente, vous a offert, je l'espère une pause dans les rythmes soutenus de vos activités qu'elles soient professionnelles ou associatives.

L'été fut studieux pour vos élus et pour l'ensemble du personnel de la mairie afin de préparer cette rentrée scolaire placée sous haute tension avec la mise en place des nouveaux rythmes scolaires qui nous ont été imposés.

Le choix des élus a été de se rapprocher le plus possible des horaires de l'année scolaire précédente afin de limiter au mieux l'impact dans l'organisation de la vie des familles.

En cette rentrée de septembre, de nombreux changements ont eu lieu, qu'ils soient pour les enfants, les parents mais aussi pour le personnel communal et administratif affecté aux écoles.

La mise en place d'activités réellement périscolaires est difficile dans notre commune car nous ne disposons pas de locaux et de personnel suffisants.

Le conseil général a validé notre contrat de territoire et les travaux exclusivement réservés à la voirie débiteront courant novembre.

Les associations en cette rentrée de septembre ont montré, une fois de plus, leur dynamisme à l'occasion du forum des associations et vous ont proposé un grand nombre d'activités culturelles et sportives.

Je remercie tous les bénévoles sans lesquels la vie associative fort développée dans notre commune ne serait possible.

Soyez bien certains que la mairie sera toujours à votre écoute afin de vous aider à jouer votre rôle d'animateur de notre village.

Nous aurons d'ailleurs besoin de tous les Sarmates car notre commune est en charge de l'organisation des prochains Intervillages 2015.

Nous lancerons dans les prochaines semaines une consultation des Sarmates sur les besoins d'une mutuelle de santé. Le but de cette action communale sera de mutualiser les moyens afin de faire baisser les coûts et proposer aux habitants un contrat de santé à un prix compétitif. Le nombre de demandeurs permet de négocier un tarif préférentiel auprès des mutuelles, c'est le principe des achats groupés.



*Pascal JAVOURET*  
Maire

*Bien cordialement*  
*Pascal*

### DATES À RETENIR

**11 OCTOBRE 2014**

**CONCERT DE MUSIQUE**

Organisé par la Municipalité  
Renseignements : ☎ 01 64 59 82 27

**12 OCTOBRE 2014**

**LOTO**

Organisé par le Comité des fêtes  
Renseignements : ☎ 01 60 80 02 92

**17 OCTOBRE 2014**

**REPRESENTATION THEATRALE**

Organisée par L'ASLS à la grange des Malassis à Roinville  
Renseignements : ☎ 06 31 34 29 22

**17-31 OCTOBRE 2014**

**EXPOSITION JAURES - GUERRE 14-18**

Organisée par la Municipalité  
Renseignements : ☎ 01 64 59 82 27

**25-26 OCTOBRE 2014**

**TOURNOI DE GO**

Organisé par le Club de GO  
Renseignements : ☎ 06 74 34 67 80

**11 NOVEMBRE 2014**

**COMMEMORATION ARMISTICE**

Organisée par la Municipalité  
Renseignements : ☎ 01 64 59 82 27

**29 NOVEMBRE 2014**

**REPAS DES ANCIENS**

Organisé par le CCAS  
Renseignements : ☎ 01 64 59 42 47

**17 JANVIER 2015**

**VCEUX DU MAIRE**

Organisés par la Municipalité  
A la Grange 11H00

**18 JANVIER 2015**

**GALETTE DES ANCIENS**

Organisée par le Comité des Fêtes  
Renseignements : ☎ 01 60 80 02 92

## RÉALISATION D'UN SCHÉMA DIRECTEUR DE GESTION DES EAUX PLUVIALES

Réalisation d'un schéma directeur de gestion des eaux pluviales et signature d'une convention de groupement de commandes entre le SIBSO et la commune de Sermaise pour la réalisation du schéma directeur.



Un schéma directeur de gestion des eaux pluviales est une étude qui propose la réalisation successive d'un inventaire, d'un diagnostic, puis d'un zonage d'assainissement des eaux pluviales. C'est un outil indispensable pour établir une politique fiable et pérenne de gestion des eaux pluviales urbaines permettant :

- d'étudier le patrimoine pluvial pour en déterminer la meilleure gestion technique et financière possible, en particulier vis à vis des risques d'inondation sur les bassins versants (ravin du goulet au bourg et bas de Blancheface).
- de réaliser le zonage d'assainissement et l'inventaire du patrimoine tels qu'ils sont demandés par le ~~du~~ code général des Collectivités Territoriales.

La possibilité d'associer la commune de SERMAISE au SIBSO et aux autres communes adhérentes, sous la forme d'un groupement, pour missionner un prestataire unique et réaliser une étude globale permettra la réalisation d'une économie d'échelle.

La convention de groupement désigne le SIBSO comme coordonnateur, définissant les obligations et responsabilités des collectivités et indique la répartition des dépenses entre les signataires.

Le montant de l'étude est estimé à 2€/mètre linéaire de réseaux d'eaux pluviales étudiés, déduction faite des subventions attribuées au SIBSO en qualité de mandataire du groupement.

Le montant total sur tout le territoire du SIBSO est estimé à 300 000 € HT pour 150 km linéaires de réseaux pluviaux.

Il est précisé dans la convention de groupement que chaque signataire remboursera au SIBSO les dépenses lui incombant.

La commune de SERMAISE règlera donc les frais suivants: 6,6 km linéaires, déduction faite des 80% de subventions attendues : 2 640 €HT.

## MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Avec l'organisation des nouveaux rythmes scolaires, nous avons créé les postes suivants (à compter du 2 septembre 2014) :



- un poste d'emploi d'avenir à temps complet,
- un emploi à temps non complet à raison de 3 heures par jour (lundi, mardi, jeudi et vendredi pendant les périodes scolaires) pour la garderie périscolaire,
- un poste d'adjoint technique 2ème classe pour renforcer l'équipe des espaces verts à temps non complet (mi-temps).

Nous avons également transformé un poste à temps complet non titulaire en poste à temps complet titulaire à compter du 1er novembre 2014.

## TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ (TCCFE)

La Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix exerce d'autorité la compétence organisatrice de distribution publique d'électricité. A ce titre à compter de l'exercice 2015, une décision législative décrète qu'une intercommunalité reçoit la TCCFE en lieu et place des communes de moins de 2 000 habitants. **Cette TCCFE est payée par les abonnés au réseau électrique. Elle est à ce jour de 4% sur notre commune.**



Pour les communes de plus de 2000 habitants la TCCFE peut être perçue par la Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix en lieu et place de la commune s'il en est décidé ainsi par délibération concordante du groupement et de la commune.

Lors du conseil communautaire du 22 septembre 2014, **le coefficient multiplicateur de la TCCFE a été fixé à 7% à compter du 1er janvier 2015.** La Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix peut reverser à une commune une fraction de la taxe perçue sur le territoire de celle-ci, par délibération concordante de l'EPCI et de la commune intéressée. Le reversement sera de 4% pour notre commune, l'augmentation de 3 % abondera les recettes de la CCDH.

## GARDERIE PÉRISCOLAIRE : COMPLEMENT 9 GARDERIES/SEM POUR L'ANNEE 2014/2015



Suite aux nouveaux rythmes scolaires, la commune a mis en place un service de garderie le matin du mercredi.

Il convient donc d'instituer, en complément de la délibération du 28 mai 2014 un tarif de 9 garderies/sem:

1 garderie /sem. 4,20 €	2 garderies/sem. 6,70 €	3 garderies/sem. 8,80 €	4 garderies/sem. 10,80 €
5 garderies/sem. 13,00 €	6 garderies/sem. 14,50 €	7 garderies/sem. 16,00 €	8 garderies/sem. 17,60 €
			9 garderies/sem. 19,00 €

## RENTRÉE SCOLAIRE

La rentrée scolaire 2014 a été marquée par la mise en place des nouveaux rythmes scolaires décidée par le gouvernement qui impose aux communes de répartir le temps scolaire sur 4,5 jours par semaine, incluant soit le mercredi ou soit le samedi matin, pour « faciliter l'apprentissage de l'enfant ».



Vos élus se sont opposés à cette décision, qui entraîne pour les petites communes des surcoûts importants sans apporter aux enfants une réelle amélioration de leur cadre de vie. Vos enfants passent 3 heures de plus à l'école par semaine. Néanmoins, l'équipe municipale a été contrainte de mettre en œuvre cette réforme.

A Sermaise, depuis le 2 septembre, le temps scolaire est désormais réparti ainsi :

- ☞ **Les lundis, mardis, jeudis et vendredis : 9h00 - 12h00 et 13h45 - 16h00**
- ☞ **Les mercredis : 9h00 - 12h00**

La classe se termine dorénavant à 16h00. L'enfant peut alors, soit quitter l'école s'il est autorisé à partir seul ou bien si une personne autorisée vient le chercher à la grille de l'école, soit participer au Temps d'Accueil Périscolaire (TAP). Les cars scolaires ramènent les enfants à partir de 16h30.

**Le Temps d'Accueil Périscolaire (TAP) se déroule de 16h00 à 16h30**, chaque lundi, mardi, jeudi et vendredi après la classe. **Placé sous la responsabilité de la commune, il n'est pas obligatoire.** Le TAP est organisé avec un goûter offert par la municipalité, l'encadrement étant assuré par du personnel communal.



Cette réforme a nécessité une refonte complète du planning des employés communaux avec un ramassage scolaire supplémentaire le mercredi matin (aller et retour), un encadrement pour les TAP, une garderie supplémentaire le mercredi matin et une réorganisation de l'entretien et du nettoyage des écoles. Pour faire face à ce surcroît d'activité nous avons été obligés d'embaucher plusieurs personnes dont vous trouverez le détail dans le compte rendu du conseil municipal.

Nous consulterons les parents dans les jours qui viennent pour leur proposer un retour scolaire dès 16 heures.

## OUVERTURE DE LA CHASSE



La société de chasse nous a communiqué les informations suivantes destinées aux promeneurs et balades du weekend.

La chasse est ouverte **les dimanches et jours fériés** du 21 septembre 2014 au 1<sup>er</sup> mars 2015. **En sus, des rabats au grand gibier seront organisés dans divers endroits et bois de la commune, les samedis 22 novembre, 10 décembre, 10 janvier, 7 et 21 février.** En cas de promenade, nous vous invitons à la plus grande prudence ces jours là.

## UTILISATION RAISONNÉE DES PHYTOSANITAIRES

**À l'initiative du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France, communes et acteurs de l'eau se fédèrent autour de l'action Phyt'Eaux Cités**



Depuis le 2013, notre commune a rejoint l'action Phyt'Eaux Cités. Il s'agit d'un programme de prévention et sensibilisation, destiné aux services voirie et espaces verts de 110 communes, pour limiter l'emploi des produits phytosanitaires sur les bassins de la Seine, l'Orge et l'Yvette.

### • Qu'est-ce qu'un produit phytosanitaire ?

Les produits phytosanitaires : herbicides, insecticides, fongicides... ont pour rôle de prévenir l'apparition ou de détruire des végétaux, des insectes ou des champignons dits « nuisibles » pour le développement des récoltes et plantes d'ornement.

### • Les produits phytosanitaires, une menace pour la ressource en eau et les écosystèmes

L'usage croissant des produits phytosanitaires est une cause majeure de pollution des rivières en Ile-de-France, nécessitant la mise en œuvre de traitements toujours plus performants et coûteux pour la production d'eau potable. La pollution dans le territoire de Phyt'Eaux Cités est majoritairement d'origine urbaine. **C'est pourquoi, sur l'initiative du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France, onze partenaires se fédèrent autour de l'action Phyt'Eaux Cités, de prévention des pollutions par les produits phytosanitaires d'origine urbaine.**

### • Une zone étendue basée sur un partenariat cohérent

Phyt'Eaux Cités a déjà connu une première phase de mise en œuvre de 2007 à 2011 sur 73 communes situées dans les bassins de l'Yvette, de l'Orge et de la Seine. Ces bassins contribuent à l'alimentation de six prises d'eau potable sur la Seine en amont de Paris. Les quatre producteurs d'eau potable exploitant ces prises d'eau : **le SEDIF, EAU DE PARIS, la Lyonnaise des Eaux Suez et Veolia Eau**, financent 30% de l'action. **L'Agence de l'eau Seine-Normandie, le Conseil régional d'Ile-de-France, le Conseil général de l'Essonne et le Conseil général des Yvelines**, financent à hauteur de 70%.

Le nouveau programme Phyt'Eaux Cités lancé en 2012 permet à 37 communes supplémentaires situées dans le bassin de l'Orge amont, dont la nôtre, de se joindre à cette action. Ce qui porte à 110 le nombre de communes visées.

Des acteurs locaux : **le Syndicat mixte de la Vallée de l'Orge Aval (SIVOA) et le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette (SIAHVY), le Syndicat intercommunal de la Vallée Supérieure de l'Orge (SIVSO) et le Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable d'Angervilliers (SIAEP)**, sont le relais de cette action auprès de ces communes. Phyt'Eaux Cités se déroule sur quatre ans, entre 2012 et 2016.

### • Une action limitant les épandages urbains

Phyt'Eaux Cités s'adresse aux **services espaces verts et voirie des communes**, qui contribuent pour presque la moitié à la contamination de l'eau par les produits phytosanitaires d'origine urbaine, ainsi qu'à d'autres applicateurs de ces produits, dont **les particuliers, les golfs, les Directions départementales de l'équipement, les Conseils généraux et les gestionnaires de voies ferrées ou d'autoroutes**.

### • Que va changer Phyt'Eaux Cités dans la commune ?

La commune en tant qu'adhérente bénéficie **gratuitement** d'un audit de ses pratiques phytosanitaires, d'une formation du personnel communal et de la mise en place d'un plan de gestion des espaces communaux. Cela va se traduire concrètement par l'application de pratiques phytosanitaires raisonnées. Selon les propositions de l'équipe Phyt'Eaux Cités suite à l'audit, de **nouveaux procédés d'entretien des espaces communaux** plus respectueux de l'environnement (comme le paillage, le fauchage ou encore désherbage manuel...) peuvent être envisagés, ainsi que **l'entrée de la végétation spontanée dans la commune**.

**En effet, faire place à ces plantes appelées injustement «mauvaises herbes» est le moyen le plus efficace de stopper les traitements chimiques, mais aussi de renouer avec la nature qui nous entoure pour mieux la préserver.**

## A LA RECHERCHE DU TEMPS PASSÉ

Dans le cadre des commémorations du centenaire de la première guerre mondiale, la commission Culture et Patrimoine est à la recherche de cartes postales, photos, lettres, carnets, journaux d'époque et témoignages (écrits ou oraux) ainsi que tout objet en relation avec cette période et qui pourraient nous être confiés le temps d'une exposition. Merci de contacter Sylvain Larquetou par courrier électronique : [sylvain.larquetou@orange.fr](mailto:sylvain.larquetou@orange.fr).

Deux permanences auront lieu à la Mairie – salle des mariages pour favoriser les échanges :

➔ **les samedi 18 Octobre et 15 Novembre de 10 H à 12H.**

Nous vous remercions par avance pour votre aide.



## 25ème ANNIVERSAIRE DU CENTRE DE SECOURS SAINT- CHERON



Le dimanche 12 octobre 2014 de 10h00 à 18h00, les sapeurs-pompiers de Saint-Chéron organiseront une journée porte ouverte pour fêter les 25 ans de leur centre de secours.

Crée en 1837 le corps des sapeurs-pompiers de Saint-Chéron était situé dans l'actuelle salle d'Orgerie, face à la mairie.

Depuis le 14 octobre 1989, date de son inauguration, l'actuel centre de secours est implanté Avenue de Dourdan à Saint-Chéron. De nombreux stands et animations vous y attendent; manœuvres incendie et de désincarcération, sauvetage aérien, expositions de véhicules et matériels, parcours du petit pompier...

Les Groupes Opérationnel Spécialisé animalier et cynophile, vous présenteront respectivement des animaux exotiques ainsi que des exercices de recherche de personnes.

L'entrée est libre, une restauration sera proposée sur place.

## OCTOBRE ROSE 2014 – MOBILISONS-NOUS CONTRE LE CANCER DU SEIN.

L'ADMC 91 (Association pour le Dépistage des Maladies Cancéreuses de l'Essonne) invite, tous les 2 ans, les femmes de 50 à 74 ans à se rendre chez un radiologue agréé de leur choix pour se faire dépister.



Dans 93% des cas, la mammographie est normale et elle est relue à l'ADMC 91 par un second radiologue spécialement formé. Cette deuxième lecture est un gage de qualité et de fiabilité qui permet de dépister 9% des cancers.

**Il est important de faire une mammographie tous les 2 ans.**

Dans 7 % des cas, une anomalie est identifiée. Cela ne signifie pas que c'est un cancer, dans la plupart des cas, l'anomalie est bénigne. Pour en identifier l'origine, le radiologue peut proposer des examens complémentaires. Ces examens sont pris en charge dans les conditions habituelles de remboursement par les caisses d'assurance maladie.

Détecté à un stade précoce, le cancer du sein peut non seulement être guéri dans neuf cas sur dix, mais aussi être soigné par des traitements moins lourds. Si vous désirez une prise en charge ou plus de renseignements sur le dépistage organisé du cancer du sein et du cancer colorectal en Essonne.

consultez le site internet de l'ADMC 91	<a href="http://www.admc91.org">www.admc91.org</a>
contactez-nous par téléphone au	01 64 90 52 12 (pour le cancer du sein)
	01 64 90 75 81 (pour le cancer colorectal)

## ATELIERS "PRENDRE EN MAINS SON ORIENTATION"



L'association "Orientations Plurielles" propose des ateliers "Prendre en mains son orientation" destinés aux collégiens, lycéens, étudiants, jeunes en réorientation. La première session sera proposée pendant les vacances d'octobre.

Retrouvez le flyer sur notre site : <http://www.mairie-sermaise.com>

## JOURNEE DEFENSE ET CITOYENNETE

Depuis Janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile. **Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16ème anniversaire.** La mairie vous remettra alors une ATTESTATION DE RECENSEMENT à conserver précieusement. En effet, elle vous sera réclamée si vous voulez vous inscrire à tous examens ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire...).

Les données issues du recensement faciliteront votre inscription sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies.

